



JUTHEAU HUSSON
GROUPE ASCOMA
Conseil & Courtier en Assurances

CYBER ASSURANCE : LA GARANTIE INDISPENSABLE FACE AUX CYBER RISQUES

Vos contrats d'assurance en responsabilité civile et en dommages excluent généralement les conséquences financières d'une cyber attaque. Aujourd'hui, sur un plan technique, il est impossible de se protéger à 100% contre ces actes de malveillance informatique. Face aux cyber menaces, la pérennité de votre entreprise dépend de la mise en place d'une stratégie de réaction et de prise en charge globale du risque.

L'actualité des récentes attaques cyber et les menaces qu'elles représentent pour votre entreprise nous amènent à vous recommander fortement d'analyser ce risque et de regarder les possibilités de son transfert vers l'assurance.

Les pertes d'exploitation et les frais supplémentaires (notification, ingénierie, veille ...) peuvent occasionner d'importants préjudices financiers, avec pour conséquence immédiate la paralysie d'une entreprise.

POURQUOI ENVISAGER UNE CYBER ASSURANCE ?

Pour garantir la responsabilité civile de votre entreprise dans le cadre de :

- Réclamations pour la perte, le détournement ou la divulgation non autorisée de données personnelles ou d'informations de sociétés tierces détenues par l'entreprise ;
- Réclamations en cas de défaillance de la sécurité informatique entraînant l'altération, la destruction ou l'endommagement de données protégées ou encore la transmission d'un programme malveillant ;
- Réclamations de Dommages-Intérêts pour atteinte à la vie privée, violation du droit à l'image, violation de la confidentialité.

ISO 9001
BUREAU VERITAS
Certification



Pour garantir la pérennité de votre entreprise en couvrant les dommages subis :

- Extorsion de fonds, rançon, vol de trésorerie ;
- Pertes d'exploitation du fait de l'interruption du réseau, d'une perte de données ou de la défaillance d'un logiciel ;
- Coût de réparation, de reconstitution ou de restauration des données ainsi que frais de sécurisation et de remise en état du système informatique ;
- Frais de défense et sanctions pécuniaires légalement assurables mises à la charge de l'entreprise par un régulateur tel que la CCIN à Monaco ou la CNIL en France.

Pour une prise en charge rapide de la situation par des experts :

- Les assureurs mettent à disposition des experts en informatique, dans le domaine juridique, de la communication et de la gestion de crise ;
- Les contrats d'assurance prennent en charge les honoraires de ces experts ;
- Ces experts sont mobilisables dès la présomption d'un sinistre.

Quelles démarches de votre part pour s'assurer :

- Vérifier que vos obligations réglementaires sont respectées auprès du site internet de la CNIL si vous êtes basés en France, ou de la CCIN si vous êtes basés en Principauté de Monaco ;
- Recenser avec votre DSSI ou RSSI les moyens de sécurité techniques mis en œuvre dans votre entreprise ;
- Nous contacter afin de valider avec nous les informations nécessaires à l'étude de votre risque en fonction de votre activité et de la nature des données que vous détenez.

ASCOMA JUTHEAU HUSSON

Service RC Entreprise

24, Bd Princesse Charlotte - 98000 Monaco

Tél. : +377 97 97 22 29

E-mail : prod.ard@ascoma.com

www.ascoma.com